



---

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

---

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

## **Journal des débats**

**de la Commission permanente  
de la santé et des services sociaux**

**Le mercredi 1er juin 2016 — Vol. 44 N° 115**

Élection à la présidence et à la vice-présidence

**Président de l'Assemblée nationale :  
M. Jacques Chagnon**

---

**QUÉBEC**

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

Débats de l'Assemblée	145,00 \$
Débats de toutes les commissions parlementaires	500,00 \$
Pour une commission parlementaire en particulier	100,00 \$
Index (une session, Assemblée et commissions)	30,00 \$

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec  
Direction de la gestion immobilière et des ressources matérielles  
1020, rue des Parlementaires, bureau RC.85  
Québec (Québec)  
G1A 1A3

Téléphone: 418 643-2754  
Télécopieur: 418 643-8826

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des commissions parlementaires dans Internet à l'adresse suivante:  
**[www.assnat.qc.ca](http://www.assnat.qc.ca)**

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec  
ISSN 0823-0102

**Commission permanente de la santé et des services sociaux**

**Le mercredi 1er juin 2016 — Vol. 44 N° 115**

**Table des matières**

Élection du président, M. Marc Tanguay	1
Élection de la vice-présidente, Mme Véronique Hivon	1

**Intervenants**

M. Jacques Chagnon, président de l'Assemblée  
M. Marc Tanguay, président de la commission

Mme Véronique Tremblay  
Mme Diane Lamarre  
Mme Véronique Hivon

**Note de l'éditeur :** La commission a aussi siégé en matinée, en après-midi et en soirée pour l'étude détaillée du projet de loi n° 92, Loi visant à accroître les pouvoirs de la Régie de l'assurance maladie du Québec et modifiant diverses dispositions législatives. Le compte rendu en est publié dans un fascicule distinct.



**Le mercredi 1er juin 2016 — Vol. 44 N° 115**

**Élection à la présidence et à la vice-présidence**

*(Dix-sept heures dix-neuf minutes)*

**Le Président (M. Chagnon) :** Alors, Commission de la santé et des services sociaux. Alors, je constate le quorum, je constate le quorum et le déclare la séance de la Commission de la santé et des services sociaux ouverte.

La commission est réunie afin de procéder à l'élection à la présidence et à la vice-présidence de la commission. Conformément à l'article 127 du règlement, la Commission de l'Assemblée nationale a décidé que la présidence de cette commission revenait à un membre du groupe parlementaire formant le gouvernement et que la vice-présidence revenait à un membre du groupe parlementaire formant l'opposition officielle. Selon l'article 135 du règlement, le président et le vice-président de chaque commission sont élus à la majorité des membres de chaque groupe parlementaire.

**Élection du président, M. Marc Tanguay**

Et je suis prêt à recevoir les propositions pour le poste de président.

**Mme Tremblay :** M. le Président.

**Le Président (M. Chagnon) :** Oui.

• (17 h 20) •

**Mme Tremblay :** Je propose la motion suivante : Que M. Marc Tanguay, député de LaFontaine, soit élu président de la Commission de la santé et des services sociaux.

**Le Président (M. Chagnon) :** On va savoir si votre proposition, Mme la députée de Chauveau, est acceptée.

**M. Tanguay :** Avec plaisir.

**Le Président (M. Chagnon) :** Accepté. Vous êtes sûr?

**M. Tanguay :** Oui, oui, certain.

**Le Président (M. Chagnon) :** Eh bien, puisqu'il en est ainsi, je vais demander au groupe parlementaire formant le gouvernement si cette proposition est adoptée.

**Des voix :** Oui.

**Une voix :** Après réflexion, oui.

**Le Président (M. Chagnon) :** Bon. Et est-ce que, du côté de l'opposition officielle, cette proposition aussi est adoptée?

**Une voix :** Tout à fait.

**Le Président (M. Chagnon) :** Elle est adoptée. Et du côté de la seconde opposition?

**Une voix :** Adopté.

**Le Président (M. Chagnon) :** Adopté. Eh bien, je vais vous féliciter, M. le président de la commission. Et je vais vous suggérer aussi, comme aux autres, de vous trouver un vice-président ou une vice-présidente, de combler la vice-présidence, voilà.

**Élection de la vice-présidente, Mme Véronique Hivon**

**Le Président (M. Tanguay) :** Alors, je suis prêt à recevoir les propositions pour le poste de vice-président. Oui, collègue de Taillon.

**Mme Lamarre :** Alors, je propose que la députée de Joliette soit élue vice-présidente de la Commission de la santé et des services sociaux.

**Le Président (M. Tanguay) :** Merci beaucoup. Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant le gouvernement, cette proposition est adoptée?

**Des voix :** Adopté.

**Le Président (M. Tanguay) :** Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant l'opposition officielle, cette proposition est adoptée?

**Des voix :** Adopté.

**Le Président (M. Tanguay) :** Et est-ce que, de la part du deuxième groupe d'opposition, cette proposition est adoptée? Deuxième groupe d'opposition?

**Des voix :** Adopté.

**Le Président (M. Tanguay) :** Adopté.

**Mme Lamarre :** Mais vous n'avez pas demandé à la candidate si elle acceptait, M. le Président.

**Le Président (M. Tanguay) :** Et est-ce que la candidate, la députée de Joliette, accepte?

**Mme Hivon :** Devant ces appuis massifs, je vais dire oui.

**Le Président (M. Tanguay) :** Oui, vous ne pouvez pas dire autre chose que oui. Alors, félicitations! Je déclare donc la députée de Joliette élue vice-présidente de la Commission de la santé et des services sociaux.

Je lève la séance. La commission, ayant accompli son mandat, suspend ses travaux jusqu'à 19 h 30 afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 92.

*(Fin de la séance à 17 h 22)*